

Prestations d’hébergement et de restauration collectifs pour les séjours de cohésion du SNU 2025-2026 en Centre Val de Loire

**Récapitulatif des pièces à fournir au plus tard le vendredi 10 janvier 2025 à 12h00 par tous les candidats.**

(Article 9 du règlement de la consultation)

**Pour la candidature :**

Le DUME complété (plus tout autre information de nature à appuyer la candidature) ;

**Ou**

Le formulaire DC1 (lettre de candidature…) intégralement complété ;

Le formulaire DC2 (déclaration du candidat individuel…) intégralement complété :

* Chiffres d’affaire global hors taxe des 3 derniers exercices disponible ;
* Part du chiffre d’affaire qui concerne des prestations de même nature que celles proposées ;
* Références du candidat sur les 3 dernières années ;
* Effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années (salariés et non-salariés)
* Tout autre information de nature à appuyer la candidature).

**Pour l’offre :**

L’annexe1 à l’acte d’engagement « bordereau des prix » intitulé BPU\_Lot…\_REC45-2024-05 H&R (en n’oubliant pas de préciser le n° de lot, complétée et datée, la signature n’est pas requise à la remise de l’offre ;

Le fichier disponibilités du 1er semestre 2025 complété avec les disponibilités par session ainsi que les capacités d’hébergement proposées.

Le cadre de réponse complété fichier CADRE DE REPONSE – OFFRE TECHNIQUE, accompagné éventuellement d’un mémoire technique et de ses annexes

Les justificatifs relatifs à l’activité exercée (tels que certificat d’immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours, agrément jeunesse et éducation populaire…)

Les justificatifs relatifs à la prestation de restauration (tels que la copie des diplômes ou qualification des personnels, la copie de la déclaration de manipulation de denrées alimentaires d’origine animale, Cerfa 13984, la copie de l’agrément sanitaire…)

Les justificatifs relatifs à la conformité des locaux (tels que la copie du dernier procès-verbal de la commission de sécurité pour les ERP, tout autre justificatif pour un établissement relevant d’une autre catégorie, le numéro figurant sur le récépissé de déclaration de locaux hébergeant des mineurs, …)

**En cas de sous-traitance :**

la déclaration de sous-traitance ou formulaire DC4 complété(e) et daté(e)

* Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l’adresse du candidat ;
* Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l’adresse du sous-traitant proposé ;
* La nature des prestations sous-traitées ;
* Les données à caractère personnel traitées ;
* Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
* Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
* La durée du contrat de sous-traitance ;
* Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

Les signatures ne sont pas requises à la date de remise des offres

le pouvoir habilitant le signataire à engager le sous-traitant

La copie du (ou des) jugement(s) en cas de redressement judiciaire ou d’une procédure étrangère équivalente.

***NB : Chaque lot auquel le candidat répond doit contenir l’intégralité des pièces de la candidature et de l’offre.***

***Toutefois, les pièces justificatives qui ont été fournies lors d’une précédente consultation sous réserve qu’elles demeurent valables, n’ont pas à être à nouveau fournies.***

**Pièces qui seront demandées ultérieurement aux seuls candidats retenus**

(Article 15 du règlement de la consultation et 17 du Cahier des clauses particulières)

**Dans tous les cas :**

L’acte d’engagement fourni ultérieurement par l’acheteur daté, complété et signé par une personne habilitée ;

Le bordereau de prix unitaires daté, complété et signé par une personne habilitée ;

Le SIREN, numéro unique d'identification délivré par l’INSEE ;

Un RIB (identique à celui figurant à l’acte d’engagement ;

☐ Une attestation d’assurance responsabilité civile en cours de validité indiquant les responsabilités couvertes avec les plafonds de garantie pour chaque type de responsabilité ;

☐ Une attestation d’assurance couvrant le rapatriement des volontaires notamment pour des raisons sanitaires.

**Si le rectorat ne peut pas se les procurer directement et en fait la demande aux candidats retenus :**

Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l’article L. 243-15 du Code de sécurité sociale émanant de l’organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois ;

Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivrée par l'administration fiscale dont relève l'attributaire ;

**Dans certains cas précisés ci-dessous :**

Si le signataire n’a pas le pouvoir d’engager la société, la délégation de pouvoir établie par la personne juridiquement habilitée à engager la société ;

Dans le cas où l’attributaire est un groupement d’opérateurs économiques représenté par un mandataire, une habilitation signée justifiant la capacité du mandataire à représenter les autres membres du groupement ;

En cas de recours à la sous-traitance, une déclaration de sous-traitance complétée, datée et signée (*formulaire DC4)*

En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) ;

Pour tout employeur occupant plus de 11 salariés, le procès-verbal de la dernière réunion du Comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme conformément à l’article L. 2312-27 du Code du Travail ;

En cas de recours à des travailleurs étrangers, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l’autorisation de travail prévue à l’article L.5221-2 comportant pour chaque salarié les indications suivantes : sa date d'embauche, sa nationalité, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;

Lorsque l’attributaire est établi hors de France et en cas de recours à des travailleurs détachés, dans les conditions définies à l'article L. 1262-1 du code du travail :

a) L'accusé de réception de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du code du travail ;

b) Une attestation sur l'honneur certifiant que le cocontractant s'est, le cas échéant, acquitté du paiement des sommes dues au titre des amendes prévues aux articles L. 1263-6, L. 1264-1, L. 1264-2 et L. 8115-1 du code du travail. Cette attestation comporte les nom, prénom, raison sociale du cocontractant et la signature de son représentant légal ;

***NB : Les pièces justificatives qui ont été fournies lors d’une précédente consultation sous réserve qu’elles demeurent valables, n’ont pas à être à nouveau fournies***